

Services déconcentrés : quelle place dans le dialogue social ministériel ?

CSA des services déconcentrés du 30 juin 2026

Ce comité social d'administration des services déconcentrés (CSA SD) était présidé par Cécile BIGOT-DEKEYZER, Secrétaire générale du MAASA, accompagnée de ses collaborateurs-rices.

FO Agriculture était représentée par Hadda BAHRI, Yoann LE LOUARNE, Amelie SCHELL et Sylvain THIBAUT.

À l'occasion du CSA des services déconcentrés en déclaration liminaire, **FO Agriculture** a interrogé Madame la Secrétaire générale sur la place accordée aux services déconcentrés dans le dialogue social du ministère.

Notre intervention faisait suite à un constat préoccupant : le Comité social d'administration des services déconcentrés (CSA SD) ne s'est réuni qu'une seule fois depuis le début de l'année 2024 et sa Formation spécialisée, prévue le 23 juin, a finalement été annulée.

Au-delà de ce constat, nous avons souhaité attirer l'attention du ministère sur les nombreux enjeux qui continuent de concerner directement les services déconcentrés : santé et conditions de travail, restructurations, immobilier de l'État, organisation des contrôles, spécificités des DAAF ultramarines, mobilité durable ou encore harmonisation des règlements intérieurs.

Nous avons rappelé que cette instance avait été créée pour porter les problématiques communes aux DRAAF, DRIAAP et DAAF. Les agents de ces services exercent des missions profondément transversales, au croisement de nombreuses politiques publiques. Cette transversalité constitue une richesse, mais elle rend aussi leurs réalités parfois moins visibles dans un dialogue social encore largement organisé par métiers, directions ou programmes budgétaires.

Au fil de cette mandature, les représentants du CSA SD ont démontré toute leur utilité en apportant leur expertise sur des sujets majeurs : SIVEP et Brexit, crises sanitaires, politiques forestières, restructurations, santé au travail, immobilier de l'État, situation des services ultramarines ou encore coordination avec les opérateurs.

La réponse de l'administration

La Secrétaire générale a rappelé que ces sujets ne sont pas ignorés par l'administration. Mais, selon elle, ils sont aujourd'hui traités dans les instances les plus adaptées : CSA ministériels, CSA de réseau, CSA locaux ou encore dans le cadre du dialogue social conduit par les préfets.

Elle a néanmoins réaffirmé son attachement à un dialogue social de qualité et son attention aux conditions de travail des agents. L'objectif de l'administration étant de traiter chaque sujet dans l'instance compétente plutôt que de multiplier les niveaux de concertation.

Concernant la situation de la MIREX de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, elle a indiqué qu'il s'agissait principalement d'un sujet relevant du dialogue social local, tout en précisant que l'administration suivrait cette situation avec attention.

Enfin, elle a indiqué qu'une réflexion pourrait être menée sur le positionnement du CSA des services déconcentrés dans la prochaine mandature.

Une déception... mais surtout une réflexion pour l'avenir

FO Agriculture a pris acte des réponses de la Secrétaire générale et de la volonté du ministère d'adapter progressivement le dialogue social à l'évolution de ses organisations.

En séance, nous avons néanmoins exprimé une réelle déception. Non pas parce que nous souhaitons défendre le CSA des services déconcentrés pour lui-même, mais parce que cette évolution soulève une question essentielle : **comment garantir demain une représentation forte des services déconcentrés dans les lieux où se construisent les décisions ?**

Si les grands sujets sont désormais traités dans les CSA ministériels, les CSA de réseau ou d'autres instances nationales, la question n'est plus seulement celle des instances. Elle est aussi celle des expertises qui y sont représentées.

Au fil de cette mandature, les élus des services déconcentrés ont démontré toute la valeur de leur expertise. Leur connaissance du terrain, des organisations transversales et des réalités opérationnelles constitue un atout pour éclairer les décisions ministérielles et anticiper leurs conséquences pour les agents.

Pour **FO Agriculture**, cette évolution appelle une réflexion partagée entre l'administration et les organisations syndicales. Les politiques publiques sont de plus en plus transversales ; notre représentation doit être capable de l'être également. Les expertises métiers, filières et territoires ne doivent pas s'opposer, mais se compléter.

L'enjeu n'est pas de préserver une instance. Il est de garantir que la voix des agentes et agents continue d'être portée là où se décident les évolutions qui concernent.

C'est cette ambition que **FO Agriculture** défendra pour la prochaine mandature : un dialogue social plus ouvert, plus transversal et davantage fondé sur l'expertise de terrain.

Parce que les services ne sont pas seulement les relais des politiques publiques ; ils en sont les principaux acteurs. Leurs représentants doivent donc être pleinement associés aux décisions qui façonnent leur avenir.

Reprise de l'ordre du Jour et des débats

Déconcentration des actes en matière RH en DRAAF et Refonte du SIRH : une transformation numérique qui va modifier la gestion RH dans les services déconcentrés

Cette réflexion sur la place des services déconcentrés dans le dialogue social a trouvé une illustration immédiate avec le point suivant de l'ordre du jour.

Après un premier examen du projet lors d'un groupe de travail national du CSA ministériel en avril dernier, auquel **FO Agriculture** avait participé, le ministère est revenu sur la refonte du système d'information des ressources humaines (SIRH), cette fois sous l'angle de sa mise en œuvre dans les services déconcentrés.

Les échanges ont porté sur les conséquences opérationnelles de cette réforme pour les équipes RH et les agents.

Déconcentration des actes :

Depuis le 1er janvier 2026, la signature des actes suivants relève de la compétence du préfet de région ou de son délégué au sein de la DR(I)AAF/DAAF :

- Recrutement d'un agent contractuel de droit public, pour une durée déterminée, qui respectent les référentiels de rémunération ministériels ;
- Licenciement en cours ou au terme de la période d'essai et à la fin de contrat ;
- Démission de l'agent.

Une gestion RH entièrement repensée

Cette déconcentration des actes intervient alors que le ministère poursuit un objectif clair : disposer d'un système RH unique, interconnecté et largement dématérialisé.

À terme, plusieurs outils fonctionneront ensemble :

- **RenoïRH** deviendra le référentiel interministériel contenant les données administratives des agents ;
- **GAUdDI** permettra la constitution du dossier individuel numérique, qui remplacera progressivement le dossier papier ;
- **VIRTUO** assurera la gestion des recrutements, des mobilités et de certains actes RH ;
- la **signature électronique** sera généralisée afin de sécuriser et d'accélérer les procédures administratives.

L'objectif est que chaque agent puisse accéder à son dossier, déposer des pièces justificatives, suivre ses démarches administratives et signer certains documents directement en ligne, sans circulation de dossiers papier.

Des évolutions importantes pour les services RH

Cette modernisation ne se limite pas aux outils.

Elle transforme profondément le métier des gestionnaires RH. Les tâches de saisie et de traitement administratif diminueront progressivement au profit de missions de contrôle, d'expertise, d'accompagnement des agents et de pilotage des processus RH.

Les services devront également gérer une période de transition complexe durant laquelle les anciens et les nouveaux outils coexisteront. Cette phase nécessitera un important effort de formation, d'accompagnement et d'adaptation des organisations de travail.

Un calendrier particulièrement ambitieux

Le ministère a confirmé un déploiement rapide du dispositif.

Les premiers modules concernant les contrats courts sont déjà engagés. Les fonctionnalités liées aux mobilités seront progressivement ouvertes, tandis que la signature électronique et le dossier numérique seront généralisés au cours de l'année. À terme, la quasi-totalité des actes RH sera réalisée sous forme dématérialisée.

FO Agriculture a attiré l'attention sur le risque que représente ce calendrier pour les services RH, déjà fortement sollicités par les nombreux chantiers ministériels et la préparation des élections professionnelles.

FO Agriculture : moderniser oui, transférer les contraintes non

FO Agriculture partage l'objectif de modernisation des outils RH. Les gains attendus en matière de fiabilité, de traçabilité et de simplification sont réels.

En revanche, nous avons rappelé plusieurs points de vigilance.

La dématérialisation ne doit pas conduire à un transfert de tâches vers les agents, qui seraient amenés à gérer eux-mêmes une partie croissante des démarches administratives sans accompagnement suffisant.

Elle ne doit pas non plus fragiliser les services RH. La réussite de cette réforme suppose des moyens humains adaptés, des formations renforcées, un accompagnement de proximité et le maintien d'un contact direct avec les gestionnaires RH, notamment pour les situations complexes ou les agents les moins à l'aise avec les outils numériques.

Un exemple concret d'un dialogue social plus transversal

Pour **FO Agriculture**, cette séquence illustre parfaitement les réflexions engagées quelques instants plus tôt sur le rôle des services déconcentrés.

Le projet SIRH est un dossier national, mais ses conséquences seront d'abord vécues dans les DRAAF, les DAAF et les autres services territoriaux. Il mobilise à la fois les directions ministérielles, les responsables de programme, les services RH et les agents.

C'est précisément pour ce type de réforme que l'expertise des représentants des services déconcentrés apporte une réelle valeur ajoutée. Leur connaissance des organisations territoriales permet d'anticiper les difficultés de mise en œuvre et d'accompagner les évolutions au plus près des réalités du terrain.

Conclusion de FO Agriculture

Ce CSA confirme que notre ministère est en pleine transformation. Les outils évoluent, les organisations se réinventent, le dialogue social doit suivre le même chemin.

Pour **FO Agriculture**, la question n'est plus seulement celle des instances, mais de la place accordée à l'expertise des agents et de leurs représentants dans les décisions qui les concernent.

Les services déconcentrés sont en première ligne pour mettre en œuvre les politiques publiques. Leur expérience de terrain est une richesse. Elle doit être pleinement reconnue, écoutée et portée dans les lieux où se décident les réformes.

FO Agriculture continuera à défendre un dialogue social exigeant, ancré dans le terrain et utile aux agents, et donner toute sa place à celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

